



Préfecture de Loir-et-Cher
Commune de
Saint-Laurent-des-Bois
41240

Tel. : 02-54.72.32.15
st.laurent.des.bois@wanadoo.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents ou représentés : 11

Date de la convocation et d'affichage
29 mai 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 041-214102196-20260605-2026_37-DE

S²LO

2026-37

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)

Séance du Vendredi 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Madame RATS Anaïs, Maire.

Présents : Anaïs RATS, Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU, Christophe LAMAC, Karine TOURNE, Baptiste LIGOUY, Pascale BUDIN, Antoine BENOIST, Corinne GONCALVES.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Le Conseil a désigné Maryne BENOIST secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibération n°2026-37 : Élection d'un délégué du Conseil Municipal
Agence Technique Départementale (ATD)

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 05 avril 2026
Dans la mesure où Anaïs RATS a été élue Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois
Considérant que ce nouveau conseil est dans l'obligation de constituer un représentant pour la commune.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'élire son représentant comme suit :

Titulaire :

- Madame Elisabeth DENIAU

Suppléant :

- Monsieur Antoine BENOIST

Acte rendu exécutoire après Publication
Et dépôt en Préfecture le 10 juin 2026

Secrétaire de séance
Maryne BENOIST

Mairie de Saint-Laurent-des-Bois

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Anaïs RATS